

HONORAIRES TRANSACTION (à la charge vendeur)

Prix de Vente	Honoraires TTC*
De 0 à 50 000 €	6 000 € TTC
De 50 001 € à 200 000 €	10 000 € TTC
De 200 001 € à 300 000 €	15 000 € TTC
De 300 001 € à 400 000 €	19 000 € TTC
De 400 001 € à 500 000 €	22 000 € TTC
De 500 001 € à 600 000 €	25 000 € TTC
+ de 600 001 €	4% TTC du prix de vente
3,5 % TTC du prix de vente pour les programmes neufs	
Expertise Immobilière : sur devis	

MANDATS DE VENTE EXPERT EQUITABLE : honoraires partagés

MANDATS DE VENTE EXCLUSIF OU SIMPLE : honoraires charges vendeur**

* Honoraires maximums
* Barème non cumulable
** Exceptionnellement les honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur

MANDAT DE RECHERCHE (à la charge acquéreur)
(En cas de succession)

Prix de Vente	Honoraires TTC*
De 0 à 50 000 €	6 000 € TTC
De 50 001 € à 200 000 €	10 000 € TTC
De 200 001 € à 300 000 €	15 000 € TTC
De 300 001 € à 400 000 €	19 000 € TTC
De 400 001 € à 500 000 €	22 000 € TTC
De 500 001 € à 600 000 €	25 000 € TTC
+ de 600 001 €	4% TTC du prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION

N°	Prestation	Honoraires bailleur (TVA incluse 20%)	Honoraires locataire (TVA incluse 20%)
1	Visite du bien + Constitution de dossier + Rédaction du bail	8€/m² (loi ALUR)	8€/m² (loi ALUR)
2	Etat des lieux d'Entrée	3€/m² (loi ALUR)	3€/m² (loi ALUR)
3	Etat des lieux de Sortie	3€/m² (loi ALUR)	Non Applicable
4	Prestation n°1 + n°2	11€/m² (loi ALUR) plafonnés à 120 % du loyer HC*	11€/m² (loi ALUR) plafonnés à 120 % du loyer HC*

*Loyer HC: Loyer Hors Charges

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

(En partenariat avec LOCAGESTION)

Honoraires déductibles à 100% des revenus fonciers

Tarif dégressif en fonction du cumul des loyers mensuels quel que soit le nombre de logement géré

LOYERS MENSUELS	HONORAIRES
< 1 500 €	7,20 % TTC
< 2 000 €	6,00 % TTC
≥ 2 000 €	4,80 % TTC
+ 3 % TTC en cas d'option à la garantie des Loyers Impayés	

HONORAIRES IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Honoraires partagés entre le Bailleur et le preneur

BAIL COMMERCIAL (Art. L 145-1 et suivants du Code de Commerce)	30% HT (soit 35,88% TTC) du loyer annuel HT et hors charges (15% HT charge bailleur + 15% HT charge preneur) * (Hors frais de charge rédaction de bail)
CESSION DE DROIT AU BAIL	
BAIL DE COURTE DUREE Au plus égale à trois ans (Art L 145-5 al. 1 du Code de Commerce)	
BAIL PROFESSIONNEL / BAIL CIVIL BAIL A CONSTRUCTION / BAIL EMPHYTEOTIQUE	